

**Dossier d'inscription à la  
FORMATION BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES  
AQUATIQUES OPTION :  
MARCHE AQUATIQUE 2022**

\* Complétez en majuscule    \*\* Rayez la mention inutile

Nom* :	Prénom* :	<b>Collez votre photo ici</b>	
Date de naissance :	Lieu de naissance* :		
N°département :	Nationalité* :		
Adresse postale* :			
Code postal :	Ville* :		Mail :
Téléphone port. :	Téléphone fixe :		
Responsabilité Civile Professionnelle** :	OUI      NON		
-N° de votre diplôme** :	Date d'obtention :		
-N° de votre livret de formation** :	-N° Sécurité Sociale :		

En fonction de la situation pandémique COVID-19 et des mouvements sociaux impérieux, je souhaiterais intégrer la formation de brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré des activités aquatiques option Marche Aquatique :

**Du 11 au 13 novembre 2022 à Sainte ANNE 97227 (Martinique)  
Plage pointe Marin, salle Espace Thierry BELLEMARE.**

En dehors de l'action de formation, possibilité de compléter le séjour avec une période de visite locale jusqu'au 19 novembre.

Le paiement est dû à l'inscription, la réservation n'est effective qu'après réception de la convention d'inscription accompagnée du règlement total par chèque à l'ordre d'Aqua Breizh Club MNS ou virement bancaire. Le tarif est de 400 €, se référer à l'article 3 de la convention ci-dessous pour les groupes. Les transports, repas et l'hébergement sont à la convenance des stagiaires. Les acteurs locaux pouvant vous accompagner dans cette démarche sont en annexe de ce dossier d'inscription.

J'autorise\*\* / je n'autorise pas\*\* l'organisateur à prendre toutes les dispositions relatives aux soins médicaux qu'aurait à subir l'inscrit pendant la durée de la formation.

Droit à l'image : je suis informé(e) et accepte\*\* / n'accepte pas\*\* qu' Aqua Breizh Club MNS puisse prendre des photos ou vidéos lors de la formation et se réserve le droit de les utiliser sur ses supports de communication. J'atteste l'exactitude des renseignements indiqués sur cette demande d'inscription.

Signature :

**Pièces constitutives de votre inscription :**

- La convention employeur type DIRECCTE, complétée et signée par l'employeur ou vous si vous êtes auto entrepreneur, saisonnier, etc...
- La présente demande d'inscription avec une copie de votre titre de MNS (ou du livret de formation),
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques.

**Votre dossier complet doit être transmis avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 en raison de l'éloignement géographique de cette formation. Inscription dans la limite des places disponibles (session de 20 places maximum) et réservée aux personnes ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur ou étant en formation de MNS : - DEJEPS mention Perfectionnement sportif / DESJPS mention Entraînement sportif / DEJEPS Triathlon / couplés à l'obtention du Certificat de Spécialisation Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique (CSSSMA) - DEUST Animation Gestion des APSA / Licence Professionnelle AGOAPS / Licence STAPS Entraînement Sports Mention AAS / Licence APAS / Licence STAPS Education et Motricité / couplés à l'obtention de l'Unité d'Enseignement Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique (UESSMA). Les personnes en situation de handicap peuvent se rapprocher du référent en allant sur le site du club [www.aquabreizhclubmns.com](http://www.aquabreizhclubmns.com) ou par téléphone.**

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHÉ AQUATIQUE 2022

**Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs**

\* Complétez en majuscule    \*\* Rayez la mention inutile

Entre l'association **Aqua Breizh Club MNS 9, rue Emilia Lebreton 35500 VITRE**, organisme de formation affilié à la F.F.M.N.S et référencé Qualiopi.

Et Nom\*..... Prénom\*.....  
 Adresse\*.....  
 Employeur.....  
 Adresse\*.....

Formation initiale du stagiaire \*\* : MNS - Autre (cf page 1) .....

Les personnes en situation de handicap peuvent s'adresser au référent aux coordonnées indiquées sur [www.aquabreizhclubmns.com](http://www.aquabreizhclubmns.com)

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente

## Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Intitulé du stage : FORMATION BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHÉ AQUATIQUE

- Programme et méthode : Cas concrets, règlementation, théories et connaissance du milieu naturel, sécurité, sauvetage.
- Formation professionnelle prévue par l'article L.920-13 du code du travail.
- Dates : 11 au 13 novembre 2022
- Durée : formation de 21 Heures
- Lieu : Plage pointe Marin & salle Espace Thierry BELLEMARE Ste Anne Martinique 97227

## Article 2 : EFFECTIF FORMATION

Le nombre total des participants à cette session ne pourra excéder 20 personnes  
 Le bénéficiaire s'engage, en fonction des conditions impérieuses, à assurer sa présence à la date, lieu et heures prévus.

## Article 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants :  
 Frais de la formation comprenant la licence-assurance FFMNS par stagiaire est de 400 € T.T.C  
 Groupe de 5 stagiaires = 300 € T.T.C par personne / 7 stagiaires = 250 € T.T.C par personne.  
 Le paiement est dû à l'inscription, la réservation n'est effective qu'après réception de la convention d'inscription accompagnée du règlement total par chèque à l'ordre d'Aqua Breizh Club MNS. Les repas, le transport et l'hébergement sont à la convenance des stagiaires.

## Article 4 : DIFFICULTES – RECLAMATIONS ET ALEAS

Se reporter au règlement intérieur de formation art. 3-3. Disponible sur le site [www.aquabreizhclubmns.com](http://www.aquabreizhclubmns.com) ou sur simple demande.

- **Absence ou annulation stagiaire** : À plus de 15 jours : Remboursement de 50%, à moins de 15 jours : Aucun remboursement
- **Absence ou annulation de l'organisateur** : Remboursement au prorata des heures effectuées.

## Article 6 : DROIT A L'IMAGE

Le stagiaire autorise le(s) formateur(s) à prendre des photos ou vidéos "supports de communication" lors du séjour de formation \*\* OUI - NON

### Pour le bénéficiaire

Signature de l'employeur Accompagnée de la mention « bon pour accord »

### Pour l'organisme

**Aqua Breizh Club MNS**

## ANNEXES

### INFO SUR LES HEBERGEMENTS ET RESTAURATIONS

A la convenance des stagiaires.

Se rapprocher de notre représentante locale si besoin :

Mme Marie Line GALLY @ : [mns972@yahoo.fr](mailto:mns972@yahoo.fr)

A titre d'information, les formateurs seront logés du 9 au 19 novembre à côté de la plage pointe Marin 97227 SAINTE ANNE.

### REFERENT HANDICAP

Hugues LEBLANC 06 23 06 57 78

### PANDEMIE

La formation s'adaptera aux dispositions particulières et impérieuses de la COVID-19 du moment.

### EQUIPEMENT

Face à la zone exploitée, seule des chaussures ou bottillons de plongée seront exigées durant les séances en mer.

### PLANNING

Il sera transmis après l'inscription via la convocation. Ce planning tiendra compte des conditions locales, accès plage et salle, du nombre de stagiaires... Vous en avez un exemple sur le site [www.aquabreizhclubmns.com](http://www.aquabreizhclubmns.com) onglet « Formations » puis « Marche Aquatique ». Il suivra la programmation générale que vous trouverez ci-dessous. Une transversalité vers la gym aquatique est également prévue.

## PROGRAMME & METHODE DE LA FORMATION

### BREVET FEDERAL 1ER DEGRE DES ACTIVITES AQUATIQUES OPTION : MARCHÉ AQUATIQUE (Adaptation possible face aux personnes en situation de handicap, cf référent)

<b>OBJECTIFS</b>	Apporter un complément de formation indispensable pour l'encadrement de la Marche Aquatique en direction de tous les publics. Cet enseignement aquatique spécialisé est réservé aux personnes ayant le titre de Maîtres-Nageurs Sauveteurs : (DE MNS, BEESAN, BPJEPS AAN, Formations STAPS + UE SSA, Stagiaires AAN)
<b>CONTENU</b> La formation proposée pour le brevet fédéral développe 4 unités de compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UC1 Le cadre historique, institutionnel et réglementaire. Sécurité - sauvetage aquatiques adaptés à la Marche Aquatique.</li> <li>• UC2 Tronc commun anatomie – physiologie et diététique liés à la Marche Aquatique</li> <li>• UC3 Connaissance du milieu naturel, lecture de site et prévention des accidents en Marche Aquatique</li> <li>• UC4 Construction des cours, gestion d'un groupe et son matériel adapté à l'activité Marche Aquatique</li> </ul>
<b>METHODE</b> (Adaptée à la pandémie COVID-19)	Cours théorique et travail en groupe sur des schémas heuristiques. Présentation du matériel de premiers secours pour assurer la sécurité des pratiquants : O <sup>2</sup> , DSA, Flamme, moyen de communication, bouée Rescue, ... Mise en situation, encadrement d'un public, pratique en milieu naturel avec différents types de publics. Vidéos Evaluation, remise de diplômes et bilan
<b>DATES</b> <b>LIEUX</b> <b>RDV</b>	Du 11 au 13 novembre 2022 Plage pointe Marin & Salle Espace Thierry BELLEMARE Ste Anne Martinique 97227 Salle Espace Thierry BELLEMARE Sainte Anne en Martinique 97227.
<b>VOLUME HORAIRE</b>	Total 21 Heures.
<b>INTERVENANTS</b>	Hugues LEBLANC (référént handicap) Stéphane GUIHENEUF Richard PANDAURE
<b>CONTACTS</b>	9, rue Emilia Lebreton 35500 VITRE Tel.: 06 23 06 57 78 @ : <a href="mailto:aquabreizhclubmns@gmail.com">aquabreizhclubmns@gmail.com</a> Facebook : allez sur <a href="http://www.aquabreizhclubmns.com">www.aquabreizhclubmns.com</a>
<b>REFERENCES ADMINISTRATIVES</b>	Association loi 1901 AP 9312Z non assujetti à la TVA SIRET : 811 579 622 00010 Référencé DATADOCK Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 35 09831 35 auprès du préfet de région de Bretagne Affiliée à : F.F.M.N.S Siège social : 23 rue de la Sourdière 75001 – PARIS Siège administratif : FFMNS Chez Madame Sandie NAHOUM 19, Rue Greff 93700 DRANCY Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique, Décret du 14 /12/1956, Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), Ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927, Ministère de l'intérieur, Service National de la Protection Civile, Membre de la Commission Nationale de Secourisme, Agréée par le Ministère des Armées, décision 15124 MA – K Identifiant siret : 802 650 549 00016 Préfecture de Paris : AR 1150 – n° RNA W751227288 ffmns.fr Présidente : Sandie NAHOUM 06 77 60 73 67